

Mise en ligne : 3 avril 2014.
Dernière modification : 5 août 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

CIE INTERNATIONALE DES CARBURANTS

Création de la Holding de France (Robert Gompel)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/La_Holding_de_France.pdf

Phosphates de l'Afrique du Nord

(*Le Journal des finances*, 21 septembre 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Prod._chim.-phosphates_AFN.pdf

Hors cote, les Phosphates de l'Afrique du Nord* s'échangent aux environs de 222. Les porteurs de titres pourront souscrire, à 150 francs, aux actions de 100 francs de la société nouvelle « Cie Internationale des Carburants », créée sous les auspices de la Holding de France ; la souscription, ouverte du 17 septembre au 17 octobre, aura lieu dans la proportion de 1 action Carburants pour 2 actions ou 2 parts Phosphates.

INTERNATIONALE DES CARBURANTS

(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1928)

La seconde assemblée constitutive, tenue le 23 novembre, a constaté la constitution définitive de la société au capital de 5 millions de francs, divisé en 150.000 actions de 100 fr., dont 140.000 actions A et 10.000 actions B a vote plural. Les premiers administrateurs sont M. Edmond Moatti, la Holding de France et la Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord.

Société Internationale des Carburants

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1929)

Cette nouvelle affaire au capital de 1.500.000 francs dont l'objet très vaste déborde la dénomination sociale, a son siège 6 rue de Marignan.

Les premiers administrateurs sont la Sté Holding de France, M. E. Moatti et la Cie des Phosphates de l'Afrique du Nord, tous rue de Marignan.

PRODUITS CHIMIQUES ET BLANCS DE COMINES

(*Le Journal des débats*, 12 février 1931)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Blancs_de_Comines.pdf

L'assemblée extraordinaire tenue le 10 courant a approuvé les apports à titre de fusion ainsi que les traités de fusion au 15 janvier 1931 intervenus avec la Compagnie Internationale des Carburants, la Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord et les Produits chimiques de France. [...]

ÉCHANGES
PRODUITS CHIMIQUES DE FRANCE ET BLANCS DE COMINES
(*Le Journal des finances*, 1^{er} mai 1931)

Actions. — 3 actions Produits chimiques de France, entièrement libérées, contre 2 actions Produits chimiques de France et blancs de Comines ;

4 actions Compagnie Internationale des Carburants, entièrement libérées, contre 3 actions Produits chimiques de France et blancs de Comines ;

2 actions Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord, entièrement libérés, contre 1 action Produits chimiques de France et blancs de Comines. .

Part. — 4 parts Produits chimiques de France contre 3 parts Produits chimiques de France et blancs de Comines ;

5 parts Compagnie Internationale des Carburants ou Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord contre 1 part Produits chimiques de France et blancs de Comines.

Il ne sera pas tenu compte des fractions.

A partir de la même date, les actions anciennes, série 1 à 60.000 (cotées en Bourse) et série 00001 à 100.000, ainsi que les parts anciennes, série 1 à 12.000, devront être échangées titre pour titre.
